

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de NEULLY-CRIMOLOIS

-----  
**Séance du lundi 20 décembre 2021 à 20h00**

**Date de la convocation :** L'an deux mil vingt et un, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins 3 jours francs avant la présente séance s'est réuni à la salle Daniel Gatin en séance publique sous la présidence de M. RELOT, Maire en exercice.  
16 décembre 2021

**Affichage réalisé le :**  
28 décembre 2021

**Membres présents :** Mmes Isabelle BORNEL, Nadège BOURDOUNE, Sandrine BRETON, Christelle FUSTER, Julia JULIAN, Corinne LENOBLE, Carole LETAILLEUR, Nadine PALERMO, Gaëlle REBILLAT, Rosa SILVESTRE, Viviane VUILLERMOT, Martine LEMESLE-MARTIN.

Mrs Didier RELOT, Pierre CHARLOT, Arnaud CUROT, Yves DELCAMBRE, Issa DIAWARA, Philippe FERNANDEZ, Dominique SERGENT, Julien VION.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : ..... 27  
Présents : ..... 20  
Votants : ..... 27

**Absents représentés :** M. Laurent LELAY représentée par Mme Martine LEMESLE-MARTIN, M. Emmanuel FLORENTIN représenté par Mme Sandrine BROUX-BRETON, M. Christophe BENOÎT représenté par Mme Carole LETAILLEUR, Mme Christine DOS SANTOS-ROCHA représentée par M. Didier RELOT, M. Raphaël LEMOINE représenté par Didier RELOT, M. Georges MACLER représenté par Nadège BOURDOUNE, Nicolas PÊCHEUX représenté par Arnaud CUROT.

N° DE2021-12-20\_58

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Julien VION

---

### **OBJET : Création forestière pédagogique biodiverse communale**

---

Madame Sandrine BRETON présente l'association « Forestiers du Monde » qui propose d'accompagner des élèves et leurs enseignants dans un projet de création forestière pédagogique biodiverse sur le territoire communal. L'association, riche des expériences menées sur des communes de Bourgogne notamment, apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique bénévole. Elle est reconnue en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (agrément 2016-2021).

La démarche expérimentale portée par Forestiers du Monde vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de préservation de la biodiversité locale, de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de protection des ressources en eau, des sols et du paysage, de production de bois, d'accueil du public et particulièrement d'éducation à l'environnement des jeunes publics.

L'association a présenté concrètement son projet le 12 octobre 2020 aux élus exécutifs.

Madame Sandrine BRETON, après avoir étudié collégalement le dossier en présence des représentants de l'association et des corps enseignants, propose de retenir une surface dans les parcelles communales AE 215 et AE180/181 respectivement estimée à 6590 m<sup>2</sup> et 5060 m<sup>2</sup> et de les affecter à ce projet d'afforestation pédagogique biodiverse lequel qui se déroulera sur 5 ans afin d'associer chaque année de nouveaux élèves.

En concertation avec la commission enfance, jeunesse, vie scolaire et citoyenneté qui s'est réunie le 19 octobre 2021 et avec les directeurs d'écoles élémentaires et maternelles, instituteurs, parents d'élèves et délégués de parents d'élèves réunis collégalement le 15 novembre 2021, il est proposé que soient associés prioritairement à ce projet les élèves des 3 cycles pour l'école de Neuilly-lès-Dijon, dans le cadre de leur projet pédagogique, et que l'ensemble des élèves de cycles 2 et 3 soient associés pour l'école de Crimolois. Pour information, l'acquisition des différents plants nécessaires est estimée à 1244,66€ à Neuilly-lès-Dijon et 1876,09€ à Crimolois.

Après projection du projet, l'assemblée est invitée à se prononcer sur celui-ci. Aucune demande complémentaire ou remarque n'est à noter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet d'afforestation tel que sus décrit,
- AUTORISE Monsieur le Maire à affecter une surface totale de 11 650 m<sup>2</sup> dans les parcelles communales AE 215 et AE180/181 au dit projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les crédits nécessaires pour sa réalisation,
- CHARGE Monsieur le Maire d'assurer la bonne exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme

Le Maire



Didier RELOT